

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 33

6 janvier 2010

SOMMAIRE

Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg	1557	Mersch & Schmitz Production	1541
Alileche, s.à r.l.	1543	MHP S.A.	1551
Aries GNH S.à r.l.	1584	Monterey Business Center S.A.	1542
Aries GNH S.à r.l.	1581	Omnibuild S.A.	1565
ARVAL Luxembourg S.A.	1560	Orbilex S.A.	1539
ASO Lux S.à r.l.	1546	Paramol S.à r.l.	1546
Barilla Finance S.A.	1550	Park Place S.à r.l.	1552
BecomeDigital	1540	Patinvest S.A.	1550
Berg Holding S.A.	1551	Patinvest S.A.	1561
Bergonia Investments S.à r.l.	1538	R2L S.A.	1538
Betulla Financière S.A.	1566	RECALUX, société à responsabilité limitée	1540
Canreal S.A.	1556	Renja S.à r.l.	1540
Como Luxembourg Sàrl	1551	Seema Management S.à r.l.	1542
CWC S.A.	1560	Société de Financement des Risques Industriels	1566
Daimyo Holding S.A.	1541	Société Financière pour la Distribution ..	1546
Domicili S.à r.l.	1540	SPI Group Sàrl	1576
European Retail Venture II S.A.	1584	Studio 3 S.à r.l.	1565
FDV II Venture	1542	Sucafina Holding	1552
Fidex S.A.	1545	Sud Promolux S.A.	1575
Fundamentum Asset Management S.A.	1538	Taris Holding SA	1543
Global Access S.à r.l.	1583	Telesmart Worldwide Group SA (TSWW)	1563
Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l.	1545	Titien Holding S.A.	1550
Grazielle SA	1563	TKK 1	1554
Immobiliare Altop S.A.	1545	Union Textiles A.G.	1539
Immo East-West S.à r.l.	1571	Union Textiles A.G.	1541
International Architecture S.A.	1550	Union Textiles A.G.	1542
International Architecture S.A.	1567	Weldlux S.à r.l.	1552
LSF5 MHB Investment S.à r.l.	1551	W.W.C. Inc. S.A.	1557
Maifren Holding S.A.	1541	YEP Management	1584
Maplux Ré	1566		

R2L S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 35.629.

Par la présente, la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l., dénonce avec effet immédiat le siège social de la société R2L S.A., immatriculée au registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro n° B 35.629, de son adresse actuelle: 13, rue Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Elle prend acte de la démission du commissaire aux comptes Lex BENOY, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2009.

BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2009157896/13.

(090190780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Fundamentum Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.825.

Il résulte d'une résolution adoptée par le Collège des liquidateurs de la Société le 2 décembre 2009, que l'adresse du siège social est transférée du 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, au 50, avenue J.F. Kennedy, L- 2951 Luxembourg, à partir du 15 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009157899/14.

(090191332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Bergonia Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.542.

Changement suivant le contrat de cession de parts du 12 novembre 2009:

- Ancienne situation associée:

	Parts sociales
ECOREAL S.A.	250 parts sociales
Total	250 parts sociales

- Nouvelle situation associées:

	Parts sociales
EUROHEART INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 130.526, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte	150 parts sociales
KAMOULOX INVESTMENTS S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 139.891, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte	100 parts sociales
Total	250 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BERGONIA INVESTMENTS S.à r.l.

Pour Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009158050/27.

(090190948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Union Textiles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.018.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2009 du Conseil d'Administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 14 décembre 2009 que les Administrateurs ont décidé que le siège social de la société est fixé au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009157902/15.

(090191490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Orbilex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 91.593.

DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu

S.P.I. EUROPE S.A., ayant son siège social à L-5852 Hesperange, 9, rue d'Iltzig, ici représentée par son Monsieur Philippe CHANTEREAU, Expert comptable, demeurant professionnellement 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle, Laquelle comparante a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme ORBILEX S.A., avec siège social à Luxembourg, a été constituée sous la dénomination de ORBILEX HOLDING S.A. par acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 269 du 13 mars 2003;
- La société a actuellement un capital social de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) représenté par 5.000 (cinq mille) actions de EUR 10.- (dix euros) chacune.
- toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir S.P.I. EUROPE S.A.
- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société ORBILEX S.A. à la date de ce jour;
- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.
- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société ORBILEX S.A.

Les livres et documents comptables de la société ORBILEX S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50706. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009158559/39.

(090192099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Domicili S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.500,00.

R.C.S. Luxembourg B 128.416.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., domiciliataire de sociétés, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, a dénoncé le siège social de DOMICILI S.à.r.l. avec effet au 25 novembre 2009.

Orangefield Trust (Luxembourg) S.A

Signatures

Référence de publication: 2009157903/11.

(090191081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

RECALUX, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 9, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 23.682.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Recalux Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009157907/13.

(090191300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Renja S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 117.454.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour compte de Renja Sàrl

Fiduplan S.A.

Signature

Référence de publication: 2009157908/13.

(090191298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

BecomeDigital, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 78.557.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 4 décembre 2009

Monsieur GASPERINI Enrico, Monsieur DIEDERICH Georges et Monsieur KARA Mohammed sont renommés administrateurs. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur GASPERINI Enrico est nommé Président du Conseil d'administration.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

BECOMEDIGITAL

Georges DIEDERICH / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009157998/17.

(090191146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Maifren Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 71.618.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009157911/10.

(090191604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Mersch & Schmitz Production, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 89.886.

Les Comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 10/12/2009.

Pour MERSCH & SCHMITZ PRODUCTION S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2009157912/12.

(090191615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Union Textiles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 89.018.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009157917/12.

(090191497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Daimyo Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 63.873.

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 25 novembre 2009

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Patrick ROCHAS, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg
- Monsieur Jacques NASSIEU-MAUPAS, demeurant Zgrada na Makedonsko Radio; 5 - 1001 Skopje
- Madame Catherine CALVI, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Jacques NASSIEU-MAUPAS.

L'Assemblée décide de nommer la société AUDITEURS & ADMINISTRATEURS ASSOCIES avec siège social au 32, boulevard Joseph II - L-1840 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de la société MAZARS dont le mandat est échu.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009158025/20.

(090191602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Union Textiles A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 89.018.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2009.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2009157919/12.

(090191500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Seema Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.615.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009157923/12.

(090191637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Monterey Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009157924/12.

(090190865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

FDV II Venture, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.480.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 2 juin 2009

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a décidé d'approuver avec effet immédiat la démission de Monsieur Christian Delaire en tant qu'administrateur de la Société.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société a également décidé de nommer avec effet immédiat Monsieur Olivier Thoral, né à Tarare (France), le 7 mars 1970, résidant professionnellement au Coeur défense Tour B - La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92932 Paris La Défense (France) en tant qu'administrateur de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FDV II Venture

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009158015/18.

(090191044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Alileche, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 105.168.

—
Extrait de dissolution

Il résulte d'un acte de dissolution de société, reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 24 novembre 2009, numéro 2009/2364 de son répertoire, enregistré à Capellen, le 26 novembre 2009, relation: CAP/2009/4114 de la société à responsabilité limitée "ALILECHE, S.à r.l.", avec siège social à L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg, inscrite au RCS à Luxembourg sous le numéro B 105 168, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 13 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 333 du 14 avril 2005, ce qui suit:

- l'associée unique a déclaré procéder à la dissolution et à la liquidation, avec effet au 24 novembre 2009,
- la société dissoute n'a plus d'activités.
- l'associé a déclaré en outre que la liquidation de la prédite société a été achevée et qu'il assume tous les éléments actifs et passifs éventuels de la société dissoute.
- que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant la durée de cinq années à l'adresse suivante: L-4778 Pétange, 59, rue Léonard Schroeder.

Bascharage, le 7 décembre 2009.

Pour extrait conforme

Alex WEBER

Le notaire

Référence de publication: 2009157925/23.

(090191391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Taris Holding SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 81.088.

L'an deux mil neuf, le treize novembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "TARIS HOLDING S.A." ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 81088, constituée par acte du notaire soussigné en date du 12 février 2001, publié au Mémorial C N° 884 du 16 octobre 2001.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire soussigné en date du 6 février 2007, publié au Mémorial C n° 993 du 29 mai 2007.

L'assemblée est présidée par M. Luca ANTOGNONI, employé, demeurant 19-21, Bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mme Cristobalina MORON, employée, demeurant 19-21, Bd du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mme Rossana DI PINTO, employée, demeurant 19-21, Bd du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, l'actionnaire unique, détenant l'intégralité du capital social souscrit, est dûment représenté à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 1.615.100,- (un million six cent quinze mille cent euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 300.000,- à EUR 1.915.100,- (un million neuf cent quinze mille cent euros), par la création de 161.510 (cent soixante et un mille cinq cent dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes;

2. Souscription et libération des actions nouvelles par l'actuel actionnaire;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts, premier alinéa, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. "Le capital social est fixé à EUR 1.915.100,- (un million neuf cent quinze mille cent euros) représenté par 191.510 (cent quatre vingt onze mille cinq cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune";

4. Divers.

L'assemblée, ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital d'un montant de EUR 1.615.100,- (un million six cent quinze mille cent euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 300.000 (trois cent mille Euros) à EUR 1.915.100 (un million neuf cent quinze mille cent euros),

par la création de 161.510 (cent soixante et un mille cinq cent dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes

Souscription et Libération

Alors est intervenu aux présentes, l'actionnaire existant, tel qu'il figure sur la liste de présence, représenté par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, elle même représentée par M. Dominique AUDIA et M. Luca ANTOGNONI, employés, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 10 novembre 2009, laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée,

lesquels actionnaire, représenté comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des 161.510 (cent soixante et un mille cinq cent dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune,

qu'il libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 1.615.100,- (un million six cent quinze mille cent euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 161.510 (cent soixante et un mille cinq cent dix) actions nouvelles par le susdit souscripteur.

Deuxième résolution

L'assemblée, suite à la résolution qui précède et suite à l'arrivée à échéance du capital autorisé, décide de modifier l'article 5 des statuts de la société afin que ce dernier ait la teneur suivante:

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 1.915.100 (un million neuf cent quinze mille cent euros), représenté par 191.510 (cent quatre vingt onze mille cinq cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix Euro) chacune.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à EUR 2.260,-.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. ANTOGNONI, C. MORON, R. DI PINTO, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 16 novembre 2009. LAC/2009/48224: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée, à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009158587/85.

(090191992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Goodman Sapphire Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.019.355,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 133.833.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009157926/13.

(090190902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Fidex S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.161.

- Monterey Audit Sàrl, agent domiciliataire, dénonce le siège social de la société:

FIDEX SA. Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76 161

domiciliée 29, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 novembre 2009.

Philippe GAIN

Gérant

Référence de publication: 2009157928/13.

(090191074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Immobiliare Altop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 105.644.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 22 octobre 2009

- L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gianmarco Bergerre, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et de Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de Président et d'administrateur de Maître Aloyse May, avocat à la Cour avec adresse professionnelle 2-4, avenue Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2009.

- L'Assemblée accepte la démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société A.A.C.O. (Auditing, Accounting, Consulting & Outsourcing) Sàrl, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. L'Assemblée nomme en remplacement du Commissaire aux Comptes H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 22 octobre 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009158089/28.

(090191001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

ASO Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.506,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 119.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009157929/13.

(090190944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Société Financière pour la Distribution, Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 52.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009157931/12.

(090190970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Paramol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 145.753.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of September.
Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP981, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number LP979, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, acting through its managing general partner Index Venture Growth Associates I Limited, here represented by Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Index Venture Growth Associates I Limited, a limited company formed and existing under the laws of Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission under registration number 99327, having its registered office at No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Channel Islands, here represented by Stanislas BUNETEL, lawyer, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the sole current shareholders of Paramol S.à r.l. having its registered office at 13/15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 145753 (the "Company"), incorporated by a deed of Maître Paul FRIEDERS, then notary residing in Luxembourg, on April 9, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 920 of April 30, 2009.

II. That the capital of the Company is set at one million fifty thousand Euros (EUR 1,050,000.-) represented by one hundred five million (105,000,000) shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) each, entirely subscribed for and fully paid up.

III. These shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 100,952,985 shares for Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
2. 3,522,015 shares for Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 525,000 shares for Index Ventures Growth Associates I Limited;

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred fifteen thousand Euros (EUR 1,215,000.-) so as to raise it from its present amount of one million fifty thousand Euros (EUR 1,050,000.-) to two million two hundred sixty-five thousand Euros (EUR 2,265,000.-) by the creation and the issue of one hundred twenty-one million five hundred thousand (121,500,000) new shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

2) Subscription and paying up of the one hundred twenty-one million five hundred thousand (121,500,000) new shares as follows:

(a) one hundred sixteen million eight hundred seventeen thousand twenty-five (116,817,025) new shares by Index Ventures Growth I (Jersey), L.P. by a contribution in cash of one million one hundred sixty-eight thousand one hundred seventy Euros and twenty-five Cents (EUR 1,168,170.25);

(b) four million seventy-five thousand four hundred seventy-five (4,075,475) new shares by Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. by a contribution in cash of forty thousand seven hundred fifty-four Euros seventy-five Cents (EUR 40,754.75);

(c) six hundred seven thousand five hundred (607,500) new shares by Index Ventures Growth Associates I Limited by a contribution in cash of six thousand seventy-five Euros (EUR 6,075.-).

3) Amendment of Article 6 of the articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The shareholders of the Company unanimously resolve to increase the capital of the Company by an amount of one million two hundred fifteen thousand Euros (EUR 1,215,000.-) so as to raise it from its present amount of one million fifty thousand Euros (EUR 1,050,000.-) to two million two hundred sixty-five thousand Euros (EUR 2,265,000.-) by the creation and the issue of one hundred twenty-one million five hundred thousand (121,500,000) new shares of a par value of one Euro Cent (EUR 0.01) each.

Subscription and Payment

All the one hundred twenty-one million five hundred thousand (121,500,000) new shares are subscribed for by the existing shareholders as follows:

(a) one hundred sixteen million eight hundred seventeen thousand twenty-five (116,817,025) new shares by Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., prenamed and represented as stated hereabove, which declares to subscribe and pay up them by a contribution in cash of one million one hundred sixty-eight thousand one hundred seventy Euros and twenty-five Cents (EUR 1,168,170.25);

(b) four million seventy-five thousand four hundred seventy-five (4,075,475) new shares by Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. prenamed and represented as stated hereabove, which declares to subscribe and pay up them by a contribution in cash of forty thousand seven hundred fifty-four Euros seventy-five Cents (EUR 40,754.75);

(c) six hundred seven thousand five hundred (607,500) new shares by Index Ventures Growth Associates I Limited prenamed and represented as stated hereabove, which declares to subscribe and pay up them by a contribution in cash of six thousand seventy-five Euros (EUR 6,075.-).

The one hundred twenty-one million five hundred thousand (121,500,000) new shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned persons for an aggregate amount of one million two hundred fifteen thousand Euros (EUR 1,215,000.-) which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution and subscription, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

" **Art. 6.** The capital is fixed at two million two hundred sixty-five thousand Euros (EUR 2,265,000.-) represented by two hundred twenty-six million five hundred thousand (226,500,000) shares, each with a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01), entirely subscribed for and fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated approximately at two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by surname, given name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

ONT COMPARU:

Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP981 ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Growth Associates I Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., un 'limited partnership' constitué et opérant sous le droit de Jersey, immatriculé auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation LP979 ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, agissant par l'intermédiaire de son 'managing general partner' Index Venture Growth Associates I Limited, ici représenté par Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Index Venture Growth Associates I Limited, une 'limited company' constituée et opérant sous le droit de Jersey, immatriculée auprès du 'Jersey Financial Services Commission' sous le numéro d'immatriculation 99327, ayant son siège social au No 1, Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 8YJ, Iles Anglo-Normandes, ici représentée par Stanislas BUNETEL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Ces procurations signées "ne varietur" par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

Les comparants prénommés, représentés comme établit ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Ils sont les seuls associés actuels de Paramol S.à r.l. avec siège social au 13/15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 145753 (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Paul FRIEDERS, alors notaire résidant à Luxembourg, en date du 9 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 920 du 30 avril 2009.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million cinquante mille Euros (EUR 1.050.000,-) représenté par cent cinq millions (105.000.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. Les parts sociales sont réparties entre les associés existants comme suit:

1. 100.952.985 parts sociales pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P.;
2. 3.522.015 parts sociales pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P.;
3. 525.000 parts sociales pour Index Ventures Growth Associates I Limited;

Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent quinze mille Euros (EUR 1.215.000) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinquante mille Euros (EUR 1.050.000,-) à deux millions deux cent soixante cinq mille Euros (EUR 2.265.000) par la création et l'émission de cent vingt et un millions cinq cent mille (121.500.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune.

2) Souscription et libération des cent vingt et un millions cinq cent mille (121.500.000) nouvelles parts sociales comme suit:

(a) cent seize millions huit cent dix sept mille vingt cinq (116.817.025) nouvelles parts sociales pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire d'un million cent soixante huit mille cent soixante dix Euros et vingt cinq centimes (EUR 1.168.170,25);

(b) quatre millions soixante quinze mille quatre cent soixante quinze (4.075.475) nouvelles parts sociales pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P. par l'apport en numéraire de quarante mille sept cent cinquante quatre Euros et soixante quinze centimes (EUR 40.754,75);

(c) six cent sept mille cinq cents (607.500) nouvelles parts sociales pour Index Ventures Growth Associates I Limited par l'apport en numéraire de six mille soixante quinze Euros (EUR 6.075).

3) Modification de l'Article 6 des statuts afin de refléter cette augmentation de capital social de la Société.

Ceci ayant été exposé, les associés prénommés de la Société, représentant l'intégralité du capital de la société, requièrent désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes:

Première résolution

Les associés de la Société décident à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent quinze mille Euros (EUR 1.215.000) afin de le porter de son montant actuel d'un million cinquante mille Euros (EUR 1.050.000,-) à deux millions deux cent soixante cinq mille Euros (EUR 2.265.000) par la création et l'émission de cent vingt et un millions cinq cent mille (121.500.000) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune.

Souscription et Libération

Toutes les cent vingt et un millions cinq cent mille (121.500.000) parts sociales nouvelles sont souscrites par les associés actuels comme suit:

(a) cent seize millions huit cent dix sept mille vingt cinq (116.817.025) nouvelles parts sociales pour Index Ventures Growth I (Jersey), L.P., précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire d'un million cent soixante huit mille cent soixante dix Euros et vingt cinq centimes (EUR 1.168.170,25);

(b) quatre millions soixante quinze mille quatre cent soixante quinze (4.075.475) nouvelles parts sociales pour Index Ventures Growth I Parallel Entrepreneur Fund (Jersey), L.P., précité et représenté comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de quarante mille sept cent cinquante quatre Euros et soixante quinze centimes (EUR 40.754,75);

(c) six cent sept mille cinq cents (607.500) nouvelles parts sociales pour Index Ventures Growth Associates I Limited, précitée et représentée comme dit ci-avant qui déclare les souscrire et les libérer par l'apport en numéraire de six mille soixante quinze Euros (EUR 6.075).

Les cent vingt et un millions cinq cent mille (121.500.000) parts sociales nouvelles ont été entièrement libérées par apport en numéraire de la part des personnes susmentionnées à concurrence d'un montant total d'un million deux cent quinze mille Euros (EUR 1.215.000), qui est à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente et à la souscription des nouvelles parts sociales, l'Article 6 des statuts est modifié et est libellé comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social émis est fixé à deux millions deux cent soixante cinq mille Euros (EUR 2.265.000) représenté par deux cent vingt six millions cinq cent mille Parts Sociales (226.500.000) ayant une valeur nominale d'un centime d'Euros (EUR 0,01) chacune, entièrement souscrites et libérées".

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500).

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande du comparant, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Stanislas Bunetel, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 septembre 2009. LAC/2009/39856. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009158669/191.

(090191909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Patinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 21.360.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009157934/12.

(090190984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

International Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 87.753.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.
Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009157936/12.

(090191023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Titien Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.011.

D'un commun accord, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST et TITIEN HOLDING S.A. ont convenu de mettre fin le 16/11/2009 au contrat relatif à la domiciliation de la Société TITIEN HOLDING S.A., signé le 08/05/2007, dans toutes ses dispositions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Bank & Trust
Signatures

Référence de publication: 2009157939/12.

(090191180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Barilla Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2347 Luxembourg, 1, rue du Potager.
R.C.S. Luxembourg B 88.857.

*Extrait sincère et conforme des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 3 décembre 2009
et ratifiées par l'assemblée des actionnaires de la Société en date du 10 décembre 2009:*

Il est pris acte de la démission de M. Bart Zech comme administrateur de la Société avec effet au 27/11/2009.

La co-optation de M. Frank Walenta, né à Genève, Suisse, le 2 février 1972, avec adresse professionnelle à 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, comme nouvel administrateur faite par le conseil d'administration le 3/12/2009 a été ratifiée par les actionnaires le 10/12/2009.

M. Frank Walenta terminera le mandat de son prédécesseur à savoir en 2010 lors de l'assemblée approuvant les comptes annuels clos au 31/12/2009.

Pour Barilla Finance S.A.
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009158033/18.

(090191232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

LSF5 MHB Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 104.492.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.
Carlo WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2009157940/12.
(090191063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Berg Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 97.647.

D'un commun accord, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST et BERG HOLDING S.A. ont convenu de mettre fin le 16/11/2009 au contrat relatif à la domiciliation de la Société BERG HOLDING S.A., signé le 08/05/2007, dans toutes ses dispositions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Bank & Trust
Signatures

Référence de publication: 2009157941/12.
(090191182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

MHP S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 221.540.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.838.

Suite au conseil d'administration tenu en date du 18 novembre 2009, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg le 7 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009157945/13.
(090190993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Como Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 136.791.

Il résulte des Résolutions des associés en date du 11 décembre 2009 de la société Como Luxembourg S.à r.l. que les Actionnaires ont pris la décision suivante:

Election du nouveau Gérant A suivant à compter du 11 décembre 2009:

- Monsieur Matthew Kahn, né le 12 décembre 1959 à Baltimore, Maryland, Etats-Unis et ayant pour adresse 36 Brush Hill Road, Newton, Massachusetts 02461 Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Como Luxembourg S.à r.l.
Jacob Mudde
Gérant B

Référence de publication: 2009158018/17.
(090190988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Park Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 127.540.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009157948/12.

(090191066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Sucafina Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 142.529.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009157950/13.

(090191084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Weldlux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5741 Filsdorf, 5, Kaabesbiérg.
R.C.S. Luxembourg B 149.865.

STATUTS

L'an deux mil neuf, le premier décembre.

Par devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Carlos DA SILVA, indépendant, né à Figueira da Foz (Portugal) le 20 juin 1974, demeurant à L-3670 Kayl, 62, rue de Noertzange;

2.- Monsieur Rui MARQUES GOUVEIA, peintre - décorateur, né à Mortagua (Portugal) le 16 juin 1970, demeurant à L-3780 Tétange, 19, rue des Légionnaires.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "WELDLUX S.à r.l.".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Filsdorf.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise de mécanique générale avec achat et vente d'articles de la branche.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil neuf.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Carlos DA SILVA, indépendant, né à Figueira da Foz (Portugal) le 20 juin 1974, demeurant à L-3670 Kayl, 62, rue de Noertzange, cinquante parts sociales	50
2.- par Monsieur Rui MARQUES GOUVEIA, peintre - décorateur, né à Mortagua (Portugal) le 16 juin 1970, demeurant à L-3780 Tétange, 19, rue des Légionnaires, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

Art. 10. Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 12. Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

Art. 14. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5741 Filsdorf, 5, Kaabesbiërg.
- Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée, Monsieur Carlos DA SILVA, préqualifié.
- Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée, Monsieur Rui MARQUES GOUVEIA, préqualifié.
- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes du gérant technique et du gérant administratif.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Carlos DA SILVA, Rui MARQUES GOUVEIA, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51653. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 11 décembre 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009158733/83.

(090191729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

TKK 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 125.425.

In the year two thousand and nine, on the October 8, 2009 day of October.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

TKK Holdings, LLC, a Limited Liability Company, incorporated under the laws of the State of Delaware, having its registered address at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (New Castle County), United States of America;

Being the sole shareholder of, and holding all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in TKK 1 S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary on February 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 949 of May 23, 2007 registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 125 425.

Duly represented by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The appearing party, acting in the above stated capacity, considered the following agenda:

- 1) Approval of the interim financial statements of the Company as at October 8, 2009;
- 2) Decision to dissolve the Company and put it into liquidation;
- 3) Discharge given to the board of managers of the Company for the performance of their duties from January 1st, 2009 until the date of putting the Company into liquidation;
- 4) Appointment of TKK Holdings, LLC, as liquidator of the Company, and determination of its power.

After having approved the above, the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to approve the interim financial statements of the Company as at October 8, 2009.

Second resolution

It was resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

Third resolution

The meeting decides to grant full discharge to the board of managers of the Company for the performance of their duties from January 1st, 2009 until the date of putting the Company into liquidation.

Fourth resolution

The meeting resolved to appoint as liquidator TKK Holdings, LLC, a company with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (New Castle County) State of Delaware (USA).

The meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided by Articles 144 to 148bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huitième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

TKK Holdings, LLC, une "Limited Liability Company", constituée et existant en vertu des lois de l'état du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (New Castle County), Etats-Unis d'Amérique;

En tant qu'associé unique de, et détenant toutes les douze mille cinq cent (12,500) parts sociales de TKK 1 S.à.r.l. (la "Société") ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire instrumentant en date du 16 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), numéro 949 du 23 mai 2007 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.425.

Dûment représenté par Régis Galiotto, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui-délivrée sous seing privé, laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire susnommé restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en sa capacité précitée, a considéré l'ordre du jour suivant:

- 1) Approbation des états financiers intérimaires de la société au 8 octobre 2009;
 - 2) Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation;
 - 3) Décharge donné aux membres du conseil de gérance de la société pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société;
 - 4) Désignation de TKK Holdings, LLC, associé unique, en tant que liquidateur de la Société et octroi de ses pouvoirs.
- Après avoir approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'assemblée décide d'approuver les états financiers intérimaires de la Société au 8 octobre 2009.

Deuxième résolution

Il a été décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation (la Société subsistant pour les seuls besoins de la liquidation).

Troisième résolution

L'assemblée décidé de donner décharge aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leur mandat du 1^{er} janvier 2009 jusqu'à la date de mise en liquidation de la Société.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée a décidé de nommer comme liquidateur: TKK Holdings, LLC, une société avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 (New Castle County) State of Delaware (USA).

L'assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête de la personne comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, le mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 octobre 2009. Relation: LAC/2009/42668. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157951/100.

(090191491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Canreal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.384.

DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le quatre décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "HUMPHREY MANAGEMENT LIMITED", établie et ayant son siège social à Ajeltake Road, Ajeltake Island, Majuro, Iles Marshall,

ici dûment représentée Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée un date du 1^{er} décembre 2009, ladite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "CANREAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 26384, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 22 juillet 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 319 du 10 novembre 1987,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 2 avril 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 614 du 15 juin 2004.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- EUR), représenté par trente-sept mille cinq cents (37.500) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que l'Actionnaire Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme "LITTLE WOOD S.A.", établie et ayant son siège social à San José, 27th Street, Central Avenue, (Costa Rica), désignée "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

l) Que les titres au porteur ont été annulés.

m) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 11 décembre 2009. Relation GRE/2009/4644. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€.

Le Releveur ff (signé): HIRTT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société;

Junglinster, le 15 décembre 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009158636/62.

(090192226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.054.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2009

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 3 juin 2009 que:

- La cooptation de Monsieur Fernand Grulms, Luxembourg for Finance (LFF), né le 25 avril 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 59, boulevard Royal à L-2019 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-Jacques Rommes, démissionnaire, a été ratifiée.

- La cooptation de Monsieur Jean Graff, Ministère des Affaires Etrangères (MAE), né le 24 septembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue de l'ancien Athénée à L-1144 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Christian Braun, démissionnaire, a été ratifiée.

- La cooptation de Monsieur Marc Weitzel, Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), né le 10 mars 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 110, route d'Arlon à L-2991 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-Nicolas Schaus, démissionnaire, a été ratifiée.

Les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de l'année 2011.

- le mandat de commissaire de Monsieur Pierre Krier, né le 7 février 1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 400, route d'Esch à L-1014 Luxembourg a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009157952/24.

(090190857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

W.W.C. Inc. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.299.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "W.W.C. Inc S.A. a "Société Anonyme", established at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg R.C.S. Luxembourg section B number 68.299, incorporated by deed before Notary Jean Seckler on the 12th January 1999, published in the Luxembourg Memorial C number 277 of April 27th, 1999 whose articles of association have been amended for the last time on the 11th December 2001, published in the Luxembourg Memorial C number 1600 of November 7th, 2002.

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II.- As appears from the attendance list, the 9.617 shares representing the whole capital of the corporation are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Decision to throw deliberately the company into liquidation.

2. Discharge to the board of director.

3. Appointment of Alter Domus Liquidation Services S.à.r.L, as liquidator and determination of its powers.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to throw the Company into liquidation.

Second resolution

The meeting decides to grant full and total discharge to the board of managers concerning their mandates until today.

Third resolution

The Meeting resolves to appoint as liquidator, as required by article 32 of the Articles:

Alter Domus Liquidation Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number 142.389 (the "Liquidator"), represented at the Meeting and which declares to accept such mandate.

The shareholders resolve that the Liquidator shall receive the powers and compensations as determined hereafter.

The Liquidator must realise the whole of the assets and liabilities of the Company.

The Liquidator has the authority to perform and execute all operations provided for in Articles 144 and 145 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, without specific prior authorisation of a shareholders' general meeting.

The Liquidator may under its own responsibility delegate, regarding special or specific operations, such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator shall be liable, both to third parties and to the Company, for the execution of the mandate given to it.

The Liquidator's signature binds validly and without limitation the Company in the process of liquidation.

The Liquidator shall draft a report on the results of the liquidation and the employment of the corporate assets with supporting accounts and documents.

The Liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provision for the payment of the debts.

Costs

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (P "Assemblée") de la société anonyme "W.W.W.C. Inc S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 5, avenue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 68.299, constituée suivant acte de constitution reçu par Maître Jean Seckler, en date du 12 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 277 du 27 avril 1999. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 11 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1600 du 7 novembre 2002, (l'"Acte").

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il apparaît de cette liste de présence que les 9.617 actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Décharge à donner aux administrateurs de la Société;
3. Nomination de Alter Domus Liquidation Services Sàrl, comme liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge aux administrateurs de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée, en vertu de l'article 32 de l'Acte, nomme comme liquidateur:

Alter Domus Liquidation Services Sàrl, une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro 142.389 (le "Liquidateur"), représenté à l'Assemblée et déclarant accepter ce mandat.

L'Assemblée décide que le Liquidateur aura les droits et les devoirs tels que déterminés ci-dessous.

Le Liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que visés aux articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tels que modifiés, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans la mesure du nécessaire.

Le Liquidateur sera responsable tant envers les tiers qu'envers la Société, pour l'exécution du mandat qui lui a été donné.

La signature du Liquidateur lie valablement et sans limitation la Société dans le processus de liquidation.

Le Liquidateur rédigera un rapport sur les résultats de la liquidation et sur l'emploi des actifs sociaux, comptes et documents à l'appui.

Le Liquidateur pourra payer des avances sur boni de liquidation après avoir payé les dettes ou fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à la raison du présent acte, sont estimés à mille trois cents Euros (1.300,- Euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 20 novembre 2009. Relation: LAC/2009/49082. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157953/124.

(090191503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

CWC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 107.350.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie Extraordinairement le 10 novembre 2009

L'assemblée générale, à l'unanimité des voix, accepte la démission de Monsieur Luc Huybens de sa fonction d'administrateur et décide de le remplacer par Monsieur Edilio Alpini, dirigeant de société, demeurant à I-27050 Pancarana, Via Gustavo Gavotti, 1. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Arturo Perron
Administrateur délégué

Référence de publication: 2009158030/14.

(090191012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

ARVAL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 57.655.

L'an deux mille neuf, le onze novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARVAL LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 36, Route de Longwy, R.C.S. Luxembourg section B numéro 57.655, constituée suivant acte reçu le 23 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 181 du 11 avril 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons MANGEN, Réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que les 2.000 (deux mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de l'article 4 (objet) des statuts.
- 2.- Suppression de toute référence au capital autorisé et modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 3.- Nomination de l'administrateur Monsieur Gerry WAGNER au poste d'Administrateur-Délégué, conformément à l'article 11 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet:

- l'achat, la vente, le négoce, la location et l'entretien de matériels de toute nature, notamment de véhicules de transport de personnes et/ou de marchandises, de matériels de manutention et de génie civil, d'équipements de téléphone, de bureautique et d'informatique;

- la conception et la commercialisation de tous services se rapportant directement ou indirectement à cet objet;

- la gestion de parc automobile;

- l'agence d'assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées;

- éventuellement, dans le cadre de l'activité de location, la mise à disposition des utilisateurs de matériels, de personnel, spécialisé ou non;

toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles, commerciales, financières ou de courtage se rapportant à:

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées;

- et la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités;
- la participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe;
- et d'une manière générale, toutes opérations civiles, commerciales, mobilières, immobilières, industrielles ou financières se rapportant à l'une ou l'autre branche de son objet ou de nature à en développer ou en faciliter la réalisation."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé et de modifier par conséquent l'article 5 des statuts, comme suit:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros), représenté par 2.000 (deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq Euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions."

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer l'administrateur, Monsieur Gerry WAGNER, né à Differdange le 27 novembre 1962, demeurant à L-4993 Sanem, 56, Cité Schmiednacht, comme Administrateur-Délégué, conformément à l'article 11 des statuts, et ceci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 13 novembre 2009. Relation: LAC/2009/47829. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 novembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157955/70.

(090191516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Patinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.360.

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PATINVEST S.A.", avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 22 février 1984, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 83 de 1984. Les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 7 mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 933 du 19 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation de capital social pour le porter de son montant actuel de EUR 3.070.000,- (trois millions soixante-dix mille euros) à EUR 23.230.675,- (vingt-trois millions deux cent trente mille six cent soixante-quinze euros) par l'émission de 806.427 (huit cent six mille quatre cent vingt-sept) actions d'une valeur nominale de EURO 25,- chacune assorties d'une prime d'émission totale de EURO 1.320.121.325,- (un milliard trois cent vingt millions cent vingt et un mille trois cent vingt-cinq euros).

2. Souscription et libération des actions ainsi créées par l'apport de 299.542 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-deux) actions de la société luxembourgeoise EUROFIND FOOD S.A.

3. Modification subséquente des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 20.160.675 (vingt millions cent soixante mille six cent soixante-quinze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.070.000,- (trois millions soixante-dix mille euros) à EUR 23.230.675,- (vingt-trois millions deux cent trente mille six cent soixante-quinze euros) par l'émission de 806.427 (huit cent six mille quatre cent vingt-sept) actions d'une valeur nominale de EURO 25,- (vingt-cinq euros) chacune, émises avec une prime d'émission globale de EUR 1.320.121.325,- (un milliard trois cent vingt millions cent vingt et un mille trois cent vingt-cinq euros).

L'Assemblée admet la société SODEFI (Société de Développement et de Financement Immobilier) ci-après nommée, à la souscription des actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant pour autant que de besoin à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires, les 806.427 (huit cent six mille quatre cent vingt-sept) actions ainsi créées sont intégralement souscrites par la société SODEFI (Société de Développement et de Financement Immobilier), ayant son siège social à F-59170 Croix, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, ici représentée par Madame Arlette Siebenaler, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un apport en nature consistant en 299.542 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-deux) actions de la société de droit luxembourgeois EUROFIND FOOD S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 412F, route d'Esch, ces actions étant évaluées à de EUR 1.340.282.000 (un milliard trois cent quarante millions deux cent quatre-vingt-deux mille euros).

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport de KPMG Audit S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport est la suivante:

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmenté de la prime d'émission."

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Il résulte du registre des actionnaires de la société EUROFIND FOOD S.A. que la société SODEFI (Société de Développement et de Financement Immobilier) est le seul propriétaire des 299.542 (deux cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent quarante-deux) actions apportées.

Il résulte d'une déclaration du souscripteur ci-annexée que les actions apportées ne sont assorties d'aucun droit de préemption et qu'elles sont cessibles, libres de tout gage, de toute charge ou nantissement et qu'elles peuvent être apportées dans le cadre de l'augmentation de capital à Patinvest S.A.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à EUR 23.230.675,- (vingt-trois millions deux cent trente mille six cent soixante-quinze euros) représenté par 929.227 (neuf cent vingt-neuf mille deux cent vingt-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 6.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51981. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009158004/92.

(090190980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

**Telesmart Worldwide Group SA (TSWW), Société Anonyme,
(anc. Grazielle SA).**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 135.935.

L'an deux mille neuf, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GRAZIELLE S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur, R.C.S. Luxembourg section B numéro 135.935, constituée suivant acte reçu le 21 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 537 du 4 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination sociale de la société en TELESMART WORLDWIDE GROUP SA (TSWW).

2.- Changement de l'objet social de la société, qui aura la teneur suivante:

Objet social: "La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange, ou autrement.

La Société peut également acquérir, gérer et exploiter, par le biais de licences ou sous-licences accordées à ses filiales, sous-filiales, ou à toutes autres sociétés du groupe, tous droits de propriété intellectuelle et industrielle et/ou droits sui generis relatifs notamment à des logiciels, marques, brevets, données, savoir-faire, études, analyses, et tous autres biens incorporels pouvant faire l'objet de droit réel, de monopole d'exploitation ou de réservation, ou d'autres droits sui generis.

La Société peut également fournir tous services et assistance en toutes matières telles que commerciales, financières ou juridique, etc., exclusivement dans le cadre d'opérations intra-groupe.

Elle peut accorder à ses filiales ou sous-filiales, ou à toutes sociétés du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter et faire en outre toutes autres opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet".

3.- Modification de l'exercice financier de la Société qui commencera le premier janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année. Les comptes annuels au 30.09.2009 de la société ont été approuvés en date du 11 novembre 2009 par l'AGO des actionnaires tenue de manière anticipée. De ce fait et exceptionnellement il y aura une nouvelle clôture de l'exercice 2009 le 31 décembre 2009 pour approuver les comptes du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009.

4.- Modification de la date statutaire de tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui sera fixée au premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

5.- Augmentation du capital autorisé de la société pour le porter de son montant actuel de 2.500.000 EUR jusqu'à 50.000.000 EUR. Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en TELESMA RT WORLDWIDE GROUP SA (TSWW) et de modifier en conséquence l'article 1^{er}, alinéa 1 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}, alinéa 1^{er}.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de TELESMA RT WORLDWIDE GROUP SA (TSWW) (la "Société").

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange, ou autrement.

La Société peut également acquérir, gérer et exploiter, par le biais de licences ou sous-licences accordées à ses filiales, sous-filiales, ou à toutes autres sociétés du groupe, tous droits de propriété intellectuelle et industrielle et/ou droits sui generis relatifs notamment à des logiciels, marques, brevets, données, savoir-faire, études, analyses, et tous autres biens incorporels pouvant faire l'objet de droit réel, de monopole d'exploitation ou de réservation, ou d'autres droits sui generis. La Société peut également fournir tous services et assistance en toutes matières telles que commerciales, financières ou juridique, etc., exclusivement dans le cadre d'opérations intra-groupe.

Elle peut accorder à ses filiales ou sous-filiales, ou à toutes sociétés du groupe tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra emprunter et faire en outre toutes autres opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice financier de la Société qui commencera le premier janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Les comptes annuels de la société au 30 septembre 2009 ont été approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue de manière anticipée en date du 11 novembre 2009. De ce fait, il y aura une nouvelle clôture de l'exercice 2009 en date du 31 décembre 2009 et une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société sera tenue ensuite afin d'approuver les comptes de la société pour la période du 1^{er} octobre au 31 décembre 2009.

L'assemblée décide donc de modifier l'article 12 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier la date statutaire de tenue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui sera fixée au premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures et de modifier en conséquence l'article 16 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 16.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la société, pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (2.500.000 EUR) jusqu'à cinquante millions d'euros (50.000.000 EUR) et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas, est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-), à cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-), par la création et l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix neuf mille six cent quatre-vingt-dix (499.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

En conséquence, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à:

- augmenter le capital social en une ou plusieurs fois, par tranches successives ou encore par émission continue d'actions pour la conversion d'obligations convertibles en actions représentant le capital social;
- supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires existants pour la conversion, dans les limites du capital autorisé, des obligations convertibles;

En aucun cas des actions fractionnées ne peuvent être émises lors de la conversion. Chaque fraction d'action à laquelle le détenteur de l'obligation convertible aurait droit, devra être arrondie vers le bas à l'action immédiatement inférieure.

De plus, le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas est autorisé à offrir des obligations convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toute autre condition y ayant trait.

Ces autorisations sont valables pour une période de cinq ans à partir de la publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations du présent acte. A la suite de chaque augmentation de capital réalisée dans le cadre du capital autorisé, et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article sera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la Société selon les cas ou par toute autre personne qu'il aura mandatée à ses fins.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société pourront être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature.

La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 27 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50591. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009157956/129.

(090191528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Studio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2738 Luxembourg, 50, rue Paul Wilwertz.

R.C.S. Luxembourg B 48.041.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009157957/13.

(090191087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Omnibuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 65.713.

L'assemblée générale tenue le 6 avril 2009 a reconduit les mandats de:

M. René LEBEAU, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-8279 Holzem, 26 route de Capellen, en tant qu'administrateur;

M. Joseph PERRARD, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1912 Luxembourg, 94 rue du Grünwald, en tant qu'administrateur;

M. René SCHMITZ, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-8279 Holzem, 26 route de Capellen, en tant qu'administrateur;

M. Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2015.

Pour extrait conforme

René Lebeau / René Schmitz

Deux administrateurs

Référence de publication: 2009158032/20.

(090191010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Maplux Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 29.814.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009157961/13.

(090191133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

SOFIRI, Société de Financement des Risques Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 26.550.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 27 novembre 2009

L'Assemblée décide de reconduire le mandat des Administrateurs suivants:

M. Robert TUTCHENER,

M. Andreas GUTH,

M. Hervé MONIN,

M. Markus HOFER.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

L'assemblée décide de nommer Réviseur Indépendant de la société PRICEWATERHOUSECOOPERS. Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social au 31 décembre 2009.

Pour la société SOFIRI

ACSG (EUROPE)

Signature

Référence de publication: 2009157964/21.

(090190897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Betulla Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.610.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2009

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Monsieur David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

3. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 03 décembre 2009.
Pour extrait sincère et conforme
Pour *BETULLA FINANCIERE S.A.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009158054/20.

(090190915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

International Architecture S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 87.753.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of INTERNATIONAL ARCHITECTURE S.A., a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, incorporated pursuant to a notarial deed of January 29, 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 344 of March 31, 2003, the articles of incorporation of which have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on October 7, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 2231 of November 14, 2009.

The meeting was opened with Mrs Solange WOLTER-SCHIERES, private employee, professionally residing in Luxembourg.

in the chair, who appointed as secretary Mrs Annick BRAQUET, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Ariette SIEBENALER, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1.- Waiver of the convening notices;

2.- Increase of the corporate capital from its present amount of three million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 3,150,000.-) by an amount of two million one hundred and twenty-two thousand two hundred and sixty Euro (EUR 2,122,260.00) to bring it to an amount of five million two hundred seventy-two thousand two hundred sixty Euro (EUR 5,272,260.00) by way of the issuance of two hundred twelve thousand two hundred and twenty-six (212,226) new shares with a nominal value of ten Euro (EUR 10.-) each, and an additional share premium of fourteen million five hundred twenty-seven thousand seven hundred and forty Euro (EUR 14,527,740.00);

3.- Waiver of pre-emption rights of Investindustrial L.P., Investindustrial Finance Limited and Vigorous Investment Pte Ltd to the new shares;

4.- Subscription for an payment of the share capital increase set out in item 2;

5.- Amendment of the corporate object to ensure that the sole purpose of the Company is to hold manage and transfer the Companies' participations in CIMA CLADDINGS S.A. and indirectly in Permasteelisa S.p.A. and matters incidental and in connection thereto in compliance with the Co-Invest and Shareholders' Agreement;

6.- Subsequent amendment of articles 2 and 3 of the articles of association of the Company; and

7.- Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxy of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the share capital of the Company, with an amount of TWO MILLION ONE HUNDRED AND TWENTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED AND SIXTY EURO (EUR 2,122,260.-) so as to raise it from its present amount of THREE MILLION ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND EURO (EUR 3,150,000.-) up to FIVE MILLION TWO HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED AND SIXTY EURO (EUR 5,272,260.-) by the creation of TWO HUNDRED AND TWELVE THOUSAND TWO HUNDRED AND TWENTY-SIX (212,226) new shares having a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each.

Third resolution

The meeting after having stated that the current shareholders waived their preferential subscription right, decides to admit to the subscription of the TWO HUNDRED AND TWELVE THOUSAND TWO HUNDRED AND TWENTY-SIX (212,226) new shares the company World Architecture S. a r.l., having its registered office at 51, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Intervention Subscription and Payment

Then intervenes: World Architecture S. a r.l. prenamed,
duly represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, prenamed,
by virtue of a proxy given,

who declared to subscribe to TWO HUNDRED AND TWELVE THOUSAND TWO HUNDRED AND TWENTY-SIX (212,226) new shares having a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each, together with an issue premium of FOURTEEN MILLION FIVE HUNDRED TWENTY-SEVEN THOUSAND SEVEN HUNDRED AND FORTY EURO (EUR 14,527,740.-) and to have them fully paid up by the conversion into capital of an liquid, certain and mature claim against the company, to the extent of SIXTEEN MILLION SIX HUNDRED AND FIFTY EUROS (EUR 16,650,000.-),

The value at which the contribution was made was approved by a report established by Alter Audit S. a r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, on November 20, 2009 in accordance with articles 32-1 and 26-1 of the Luxembourg law governing commercial companies dated 10 August 1915, as amended.

The conclusion of the report established in French is the following:

"Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission.

La rémunération des apports en nature consiste en 212.226 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 10,- chacune et d'une prime d'émission d'EUR 14.527.740,-

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de ces créances.

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable. "

The said report shall remain attached hereto.

A certificate regarding the ownership and the free transferability of the contributed shares will also remain attached to the present deed.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend Article two of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

" **Art. 2.** The object of the corporation is to hold, manage and transfer the Companies' participations in CIMA CLAD-DINGDS SA. and indirectly in Permasteelisa S.p.A. and matters incidental and in connection thereto."

The corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures, and may further carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend article 3 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **Art. 3.** The subscribed capital of the corporation is set at FIVE MILLION TWO HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND TWO HUNDRED AND SIXTY EURO (EUR 5,272,260.-) consisting of FIVE HUNDRED AND TWENTY-SEVEN THOUSAND TWO HUNDRED AND TWENTY-SIX (527,226) shares having a par value of TEN EURO (EUR 10.-) each, entirely paid up.

The corporation may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 5,500.-.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "INTERNATIONAL ARCHITECTURE S.A.", ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J Hackin, constituée suivant acte notarié en date du 29 janvier 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 344 du 31 mars 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 octobre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 2231 du 14 novembre 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette SIEBENALER, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

1.-Renonciation à la convocation;

2.- Augmentation du capital social de son montant actuel de trois millions cent cinquante mille Euros (3.150.000,- EUR) par un montant de deux millions cent vingt-deux mille deux cent soixante Euros (EUR 2.122.260,-), pour le porter de son montant actuel à un montant de cinq millions deux cent soixante-douze mille deux cent soixante Euros (EUR 5.272.260,-) par l'émission de deux cent douze mille deux cent vingt-six (212.226) nouvelles actions ayant une valeur nominale de dix Euros (EUR 10,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de quatorze millions cinq cent vingt-sept mille sept cent quarante Euros (EUR 14.527.740,-);

3.- Renonciation du droit de suscription préférentiel aux nouvelles actions par Investindustrial L.P., Investindustrial Finance Limited et Vigorous Investment Pte Ltd;

4.- Souscription et libération de l'augmentation de capital tel que défini au point 2;

5.- Modification de l'objet social pour assurer que le seul objet de la société et de détenir, administrateur et transférer les participations qu'elle détient dans CIMA CLADDINGS S.A et indirectement dans Permasteelisa S.p.A., ainsi que les affaires résultant et s'y rapportant en conformité au avec le contrat de Co-Investissement et pacte des Actionnaires ("Co-Invest and Shareholders' Agreement)

6.- Modification subséquente des articles 2 et 3 des statuts de la Société et;

7.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décide de renoncer aux convocations, les actionnaires de la Société ayant été dûment convoqués et ayant une connaissance parfaite de l'ordre du jour qui leur a été communiqué d'avance.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de DEUX MILLIONS CENT VINGT-DEUX MILLE DEUX CENT SOIXANTE EUROS (EUR 2.122.260,-), pour le porter de son montant actuel de TROIS MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 3.150.000,-) à celui de CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE EUROS (EUR 5.272.260,-) par l'émission de DEUX CENT DOUZE MILLE DEUX CENT VINGT-SIX (212.226) actions ayant une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.

Troisième résolution

L'assemblée après avoir constaté que les actionnaires existants ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des DEUX CENT DOUZE MILLE DEUX CENT VINGT-SIX (212.226) nouvelles actions présentement émises la société World Architecture S.à r.l., ayant son siège à L-1855 Luxembourg, 51, Avenue J.F. Kennedy.

Intervention, Souscription et Libération

Est ensuite intervenue:

World Architecture S. à r.l., prédésignée,

ici représentée par Madame Solange Wolter-Schieres, prénommée, en vertu d'une procuration ci-annexée.

laquelle déclare souscrire DEUX CENT DOUZE MILLE DEUX CENT VINGT-SIX (212.226) nouvelles actions ayant une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, ensemble avec des primes d'émission de QUATORZE MILLIONS CINQ CENT VINGT-SEPT MILLE SEPT CENT QUARANTE EUROS (EUR 14.527.740,-), et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par le souscripteur à l'encontre de la société, d'un montant de SEIZE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (EUR 16.650.000,-).

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport de Alter Audit S. à r.l., 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg en date du 20 novembre 2009 conformément aux articles 32-1 et 26-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

La conclusion du rapport qui est établi en français est la suivante:

"Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne corresponde pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie augmentée de la prime d'émission.

La rémunération des apports en nature consiste en 212.226 actions à créer d'une valeur nominale d'EUR 10,- chacune et d'une prime d'émission d'EUR 14.527.740,-.

Nous n'avons pas de réserve à formuler sur le caractère certain, liquide et exigible de ces créances.

A la demande du Conseil d'Administration, ce rapport est uniquement destiné à satisfaire aux exigences des articles 26-1 et 32-1 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la suite et peut être soumis à la direction de la Société, le notaire instrumentaire et les autorités concernées. Ce rapport ne peut pas être utilisé à d'autres fins ni remis à des parties tierces. Il ne peut pas être inclus ni mentionné dans un quelconque document ou publication, à l'exception de l'acte notarié, sans notre accord préalable."

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Une attestation sur la preuve propriété et la libre cessibilité des actions apportées restera également annexée aux présentes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** L'objet de la société et de détenir, administrer et transférer les participations qu'elle détient dans CIMA CLADDINGS S.A et indirectement dans Permasteelisa S.p.A., ainsi que les affaires résultant et s'y rapportant.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations et peut faire toutes les opérations qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet."

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital souscrit de la société est fixé à CINQ MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT SOIXANTE EUROS (EUR 5.272.260,-), consistant en CINQ CENT VINGT-SEPT MILLE DEUX CENT VINGT-SIX (527.226) actions de la société ayant une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, entièrement libérées.

La société peut, dans la mesure et sous les conditions permises par la loi, racheter ses propres actions."

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 5.500,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdites comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER - SCHIERES, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 2 décembre 2009. Relation: LAC/2009/51619. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 décembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009157982/231.

(090191020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Immo East-West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.855.

—
STATUTES

In the year two thousand nine.

On the twenty-sixth day of November.

Before us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Anton LATKIN, businessman, born in Samara (Russia) on February 6, 1978, residing at Apartment 28, Lesnaya Str., 11A, RU-443010 Samara

Such appearing party has requested the undersigned notary to enact the following articles of a private limited company it decided to incorporate.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the company is "IMMO EAST-WEST S.à r.l."

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise,

have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Furthermore, the purposes for which the company is formed are the acquisition, the sale, the management and the development of all real estate located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as any commercial and financial operations connected thereto.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The corporate capital of the company is fixed at EUR 12,400 (twelve thousand four hundred euros) divided into 100 (one hundred) corporate units with a nominal value of EUR 124 (one hundred twenty-four euros) each.

Art. 6. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

Art. 7. Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 8. Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on commercial companies.

Art. 9. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

Art. 10. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 11. The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties the company is in all circumstances committed, in case of a sole manager, by the signature of this sole manager or, in case of plurality of managers, according to the powers determined for each of those managers in their respective nomination act.

Art. 12. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 13. Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

Art. 14. Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on commercial companies.

Art. 15. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

Art. 16. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 17. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

Art. 18. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

Art. 19. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Art. 20. If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 21. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31, 2010.

Subscription and Payment

The 100 (one hundred) corporate units have all been entirely subscribed by the sole member, Mr. Anton LATKIN, prenamed.

All the corporate units have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,400 (twelve thousand four hundred euros) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on Commercial Companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at nine hundred Euros (EUR 900.-).

Resolutions of the sole member

The sole member, prenamed, represented as above-mentioned, representing the whole of the corporate capital, passed the following resolutions:

First resolution

Is appointed as sole manager, for an undetermined period, with unlimited power to commit the company by his sole signature:

Mr Anton LATKIN, businessman, born in Samara (Russia) on February 6, 1978, residing at Apartment 28, Lesnaya Str., 11A, RU-443010 Samara.

Second resolution

The company's registered office is located at 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his/her surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text:

L'an deux mille neuf.

Le vingt-six novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Anton LATKIN, homme d'affaires, né à Samara (Russie) le 6 février 1978, d'affaires, demeurant à Appartement 28, Lesnaya Str., 11A, RU-443010 Samara.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de "IMMO EAST-WEST S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations commerciales et financières y relatives.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.400 (douze mille quatre cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 124 (cent vingt-quatre euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, conformément aux pouvoirs déterminés pour chacun des gérants dans leur acte de nomination respectif.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Les 100 (cent) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Anton LATKIN, prénommé.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces) de sorte que la somme de EUR 12.400 (douze mille quatre cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

1575

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé aux fonctions de gérant unique, pour une durée indéterminée, avec le pouvoir illimité d'engager la Société par sa seule signature:

Monsieur Anton LATKIN, homme d'affaires, né à Samara (Russie) le 6 février 1978, d'affaires, demeurant à Appartement 28, Lesnaya Str., 11 A, RU-443010 Samara.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Latkin, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2009. LAC/2009/50407. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme -

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009158600/201.

(090191137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Sud Promolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean Bertels.

R.C.S. Luxembourg B 90.577.

L'an deux mil neuf, le vingt-quatre novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SUD PROMOLUX S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean BERTELS,

constituée suivant acte reçu par Maître André SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 décembre de l'an 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 147 du 12 février 2003

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 90.577

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.10 heures sous la présidence de Monsieur Paul WEILER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude KARP, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée à pour ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société Sud Promolux S.A. en liquidation.
- 2.- Accepter la démission des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour.
- 3.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
- 4.- Nomination du commissaire-vérificateur.
- 5.- Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société SUD PROMOLUX S.A. en liquidation à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge au membres du Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme la société anonyme LUXINTERIMMO SA ayant son siège social à L-1230 Luxembourg, 5, rue Jean BERTELS, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale nomme Madame Marga MENGATO, employée, demeurant à L-1218 Luxembourg, 25-27, rue Baudoin aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.20 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. WEILER, C. KARP, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2009. Relation: LAC/2009/50010. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009157983/61.

(090191053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

SPI Group Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 7, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 123.116.

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of SPI Group S.à r.l., a private company with limited liability, having its registered office at 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by deed enacted by the undersigned notary on 22 December 2006, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.116 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 288 and dated 02 March 2007 (the "Company"), lastly amended pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, on 24 April 2008, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1507 and dated 18 June 2008.

12,250 (twelve thousand two hundred fifty) ordinary shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class A shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class C shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class D shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class E shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-

four) class F shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class G shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class H shares, 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class I shares and 6,174 (six thousand one hundred seventy-four) class J shares, are owned by Mr Yury Shefler, with professional address at 112, Route de Florissant, CH -1206, Geneva, Switzerland;

250 (two hundred fifty) ordinary shares, 126 (one hundred twenty-six) class A shares, 126 (one hundred twenty-six) class C shares, 126 (one hundred twenty-six) class D shares, 126 (one hundred twenty-six) class E shares, 126 (one hundred twenty-six) class F shares, 126 (one hundred twenty-six) class G shares, 126 (one hundred twenty-six) class H shares, 126 (one hundred twenty-six) class I shares and 126 (one hundred twenty-six) class J shares are owned by Mr Andrey Skurikhin, with professional address at 1499 Massachusetts avenue, Apt. 1410, Washington, DC, 20005, United States of America.

Mr Yury Shefler and Mr Andrey Skurikhin, prenamed, are here represented by Mr. Mikhail Tsyplakov with professional address at 34, block 2, Dolgorukovskaya str., Moscow, Russia, by virtue of powers of attorney given under private seal, which, having been signed by the appearing persons and the notary, shall remain annexed hereto to be registered with the minutes.

The shareholders of the Company, exercising the powers of the General Meeting, request the notary to act that:

I.- All the 69,200 (sixty- nine thousand two hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders expressly state that they have been duly informed beforehand.

II.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of the notice right;
2. Redemption by the Company of all the 6,300 (six thousand three hundred) class C shares held by the class C shareholders at a redemption price of USD 5,191 (five thousand one hundred ninety one United States Dollars) per share;
3. Immediate cancellation of all the 6,300 (six thousand three hundred) class C shares and subsequent decrease of the share capital of the Company for an amount of EUR 6,300 (six thousand three hundred Euro);
4. Amendment of the first paragraph of article eight and article ten c) of the articles of association of the Company in accordance with the above resolution.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved that the shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is unanimously resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is unanimously resolved that the Company redeems 6,300 (six thousand three hundred) of its own class C shares (the "Shares"), representing the entirety of the Class C Shares, from its class C shareholders (the "Redemption of the Shares").

The Redemption of the Shares is made at a global redemption price amounting to USD 32,703,300 (thirty-two million seven hundred three thousand three hundred United States Dollars) (the "Redemption Price"), i.e. USD 5,191 (five thousand one hundred ninety one United States Dollars) per redeemed share, calculated in accordance with article ten of the articles of association.

It was noted that an interim statement of accounts as prepared by the board of managers and approved by the shareholders dated November 30, 2009 is showing the existence of sufficient distributable funds for the Redemption of Shares and notably to satisfy the Redemption Price.

Third resolution

It is unanimously resolved, in accordance with the provisions of article 10 of the Company's articles of association, to cancel the Shares with immediate effect, further to the Redemption of Shares by the Company such as described above.

As a result of the aforesaid cancellation of the Shares, the Company's share capital shall be decreased by an amount of EUR 6,300 (six thousand three hundred Euro).

Fourth resolution

As a first consequence of the foregoing resolutions, the shareholders unanimously decide to amend the first paragraph of article eight of the articles of association of the Company, in order to give it the following wording (the other paragraphs shall remain unchanged):

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 62,900 (sixty-two thousand nine hundred Euro), represented by 62,900 (sixty-two thousand nine hundred) issued shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, consisting in: (i) 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, (the "Ordinary Shares"), and (ii) 50,400 (fifty thousand four hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, distributed in the following classes of shares: a) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class A shares"), b) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class D Shares") c) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class E Shares"), d) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class F Shares"), e) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class G Shares"), f) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class H Shares"), g) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class I Shares"), h) 6,300 (six thousand three hundred) redeemable shares, with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the "Class J Shares").

(...)"

As a second consequence of the foregoing resolutions, the shareholders unanimously decide to amend article ten c) of the articles of association of the Company, in order to give it the following wording (the other paragraphs shall remain unchanged):

"c) The Company may only redeem one Class of Shares at any time before the end of the financial year to which the Class of Shares concerned is related (as described below), but not before that the annual accounts relating to that preceding financial year have been approved by the shareholders of the Company in accordance with the Articles, and on the basis of interim accounts (with respect to the period from the beginning of the financial year during which the decision to redeem shares has been taken to the day of this redemption) prepared by the sole manager or by the board of managers, as the case may be (the "Interim Accounts") and showing that sufficient funds are available for the redemption, it being understood that the amount of the redemption may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, such as described below:

The Class A Shares may be only redeemed as from 9 February 2007 up to 31 December 2007 (subject to the conditions described in this article);

The Class D Shares may be only redeemed as from 1st January 2010 up to 31 December 2010 (subject to the conditions in this article);

The Class E Shares may be only redeemed as from 1st January 2011 up to 31 December 2011 (subject to the conditions in this article);

The Class F Shares may be only redeemed as from 1st January 2012 up to 31 December 2012 (subject to the conditions in this article);

The Class G Shares may be only redeemed as from 1st January 2013 up to 31 December 2013 (subject to the conditions in this article);

The Class H Shares may be only redeemed as from 1st January 2014 up to 31 December 2014 (subject to the conditions in this article);

The Class I Shares may be only redeemed as from 1st January 2015 up to 31 December 2015 (subject to the conditions in this article); and

The Class J Shares may be only redeemed as from 1st January 2016 up to 31 December 2016 (subject to the conditions in this article).

Where for any reason any Class of Shares has not been redeemed by the end of the financial year 2016, the Company may opt for the redemption of any such Class of Shares (which have not been redeemed), during the financial years subsequent to the financial year 2016 but subject to the respect of the above mentioned principles of (i) priority order between the remaining Classes of Shares and (ii) annual period of time for their redemption and subject to the conditions mentioned in this article. For instance, in case (i) the Class D Shares and the Class F Shares have not been redeemed respectively prior to 31 December 2010 and 31 December 2012 and (ii) the Class E Shares have been redeemed prior to 31 December 2011, only the Class D Shares may be redeemed from 1st January 2020 up to 31 December 2020 whereas only the Class F Shares may be redeemed from 1st January 2021 up to 31 December 2021. The same mechanism and the same principles, without any limitation of time, while remain applicable, until all the Classes of Shares have been redeemed."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed in English is followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the French and English and text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente novembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire demeurant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de "SPI Group S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 7, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 22 décembre 2006 ordonné par le notaire soussigné, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.116 et dont l'acte est publié au mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 288 daté du 2 mars 2007 (la "Société") et dernièrement modifié en application de l'acte passé par le notaire soussigné, en date du 24 avril 2008 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1507 et daté du 18 juin 2008.

Les 12.250 (douze mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe A, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe C, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe D, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe E, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe F, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe G, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe H, 6.174 (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe I, 6.174 et (six mille cent soixante-quatorze) parts sociales de classe J, sont détenues par Monsieur Yury Shefler, ayant son adresse professionnelle au 112, Route de Florissant, CH-1206, Genève, Suisse;

Les 250 (deux cent cinquante) parts sociales ordinaires, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe A, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe C, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe D, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe E, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe F, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe G, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe H, 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe I et 126 (cent vingt-six) parts sociales de classe J, détenues par Monsieur Andrey Skurikhin, ayant son adresse professionnelle au 1499 Massachusetts avenue, Apt. 1410, Washington, DC, 20005, Etats-Unis d'Amérique.

M. Yury Shefler et M. Andrey Skurikhin, prénommés sont ici représentés par M. Mikhail Tsyplakov, ayant son adresse professionnelle au 34, block 2, Dolgorukovskaya str., Moscou, Russie en vertu de procurations signées sous seing privé, qui ont été signées par les parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés de la Société exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale prient le notaire d'acter que:

I.- Toutes les 69.200 (soixante-neuf mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont les associés de la Société ont été dûment et préalablement informés.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Rachat par la Société de toutes les 6.300 (six mille trois cents) parts sociales de classe C détenues par les associés de classe C au prix de rachat de 5.191 USD (cinq mille cent quatre-vingt-onze dollars américains) par part sociales;
3. Annulation immédiate de toutes les 6.300 (six mille trois cents) parts sociales de classe C et diminution subséquente du capital social de la Société pour un montant de 6.300 EUR (six mille trois cents Euros);
4. Modification du premier paragraphe de l'article huit et de l'article dix c) des statuts de la Société en accord avec la résolution ci-dessus.

Suite à l'approbation par les associés de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est unanimement décidé que les associés renoncent à leur droit à une convocation préalable pour la présente assemblée; les associés reconnaissent être suffisamment informés de l'ordre du jour, considèrent être valablement convoqués et s'accordent à délibérer et à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition des associés pendant un laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner avec attention chaque document.

Deuxième résolution

Il est unanimement décidé que la Société rachète 6.300 (six mille trois cents) de ses propres parts sociales de classe C (les "Parts Sociales") représentant la totalité des parts sociales de classe C détenues par les associés de classe C (le "Rachat des Parts Sociales").

Le Rachat des Parts Sociales est effectué pour un prix global de rachat d'un montant de 32.703.300 USD (trente-deux millions sept cent trois mille trois cents dollars américains) (le "Prix du Rachat"), soit 5.191 USD (cinq mille cent quatre-vingt-onze dollars américains) par part sociale rachetée, calculé conformément à l'article dix des statuts de la Société.

Il est noté qu'un état des comptes intérimaire préparé par le conseil de gérance et approuvé par les associés en date du 30 novembre 2009 établi la suffisance des fonds nécessaires au Rachat des Parts Sociales et satisfait notamment au paiement du Prix de Rachat.

Troisième résolution

Il est unanimement décidé, en accord avec les dispositions de l'article 10 des statuts de la Société, d'annuler les Parts Sociales avec effet immédiat, suite au rachat des Parts Sociales par la Société comme décrite ci-dessus.

En conséquence de la prédite annulation des Parts Sociales, le capital social de la Société sera diminué d'un montant de EUR 6.300 (six mille trois cents Euros).

Quatrième résolution

Comme première conséquence des précédentes résolutions, les associés décident unanimement de modifier le premier paragraphe de l'article huit des Statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes restent inchangés):

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à 62.900,- EUR (soixante-deux mille neuf cents Euro), représenté par 62.900 (soixante-deux mille neuf cents) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune, consistant en: (i) 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, avec une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, (les "Parts Sociales Ordinaires"), et (ii) 50.400 (cinquante mille quatre cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune, distribuées selon les classes de parts sociales suivantes: a) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe A"), b) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe D"), c) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe E"), d) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe F"), e) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe G"), f) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe H"), g) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe I"), h) 6.300 (six mille trois cents) parts sociales rachetables, d'une valeur nominale de 1,- EUR (un euro) chacune (les "Parts Sociales de Classe J).

(...)"

Comme deuxième conséquence des précédentes résolutions, les associés décident unanimement de modifier l'article dix c) des statuts de la Société, afin de lui donner la teneur suivante (les autres paragraphes restent inchangés):

"c) La Société peut uniquement racheter une Classe de Parts Sociales à n'importe quel moment avant la fin de l'exercice social auquel la Classe de Parts Sociales est rattachée (tel que décrit ci-dessous), mais pas avant que les comptes annuels de l'exercice social précédent n'aient été approuvés par les associés de la Société en vertu des Statuts, et sur la base des comptes intérimaires (relatifs à la période depuis le début de l'exercice social pendant lequel la décision de rachat des parts sociales a été prise jusqu'au jour du rachat) préparé par le gérant unique ou par le conseil de gérance, selon le cas (les "Comptes Intérimaires") et montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour le rachat, étant admis que le montant du rachat ne doit pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes allouées à une réserve devant être établie selon la Loi ou les Statuts, tel que décrit ci-dessous:

- Les Parts Sociales de Classe A peuvent seulement être rachetées du 9 février 2007 au 31 décembre 2007 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe);

- Les Parts Sociales de Classe D peuvent seulement être rachetées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe);

- Les Parts Sociales de Classe E peuvent seulement être rachetées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe);

- Les Parts Sociales de Classe F peuvent seulement être rachetées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe);

- Les Parts Sociales de Classe G peuvent seulement être rachetées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe);

- Les Parts Sociales de Classe H peuvent seulement être rachetées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe);

- Les Parts Sociales de Classe I peuvent seulement être rachetées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe); et

- Les Parts Sociales de Classe J peuvent seulement être rachetées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 (selon les conditions prévues dans ce paragraphe).

Si pour n'importe quelle raison, une ou plusieurs Classes de Parts Sociales n'ont pas été rachetées avant la fin de l'exercice social 2016, la Société peut opter pour le rachat de telle(s) Classe(s) de Parts Sociales (qui n'a/ont pas été rachetée(s)), durant les exercices sociaux suivant l'exercice social 2016 mais en respectant les principes mentionnés ci-dessus de (i) l'ordre de priorité entre les Classes de Parts Sociales restantes et de (ii) la période annuelle pour leur rachat et dans le respect des conditions mentionnées dans ce paragraphe. Par exemple, au cas où (i) les Parts Sociales de Classe D et les Parts Sociales de Classe F n'ont pas été rachetées respectivement avant le 31 décembre 2010 et le 31 décembre 2012 et (ii) les Parts Sociales de Classe E ont été rachetées avant le 31 décembre 2011, seules les Parts Sociales de Classe D pourraient être rachetées du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 alors que seules les Parts Sociales de Classe F pourraient être rachetées du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021. Le même mécanisme et les mêmes principes, sans limitation de temps, restent applicables jusqu'à ce que toutes les Classes de Parts Sociales soient rachetées".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour de l'assemblée, la séance a été levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire, la présente minute.

Signé: M. TSYPLAKOV, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} décembre 2009. Relation: EAC/2009/14670. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009158656/263.

(090191763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2009.

Aries GNH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.793.

In the year two thousand and nine, on the nineteenth day of November.

Before Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr Jeremy Robson, real estate investor, born in Tredegar, in the United Kingdom on 29th March 1968, who resides at 6 Nevil Park Tunbridge Wells, Kent TN4 8NW, here represented by Me Marieke Kernet, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 18th November 2009 (the Sole Shareholder).

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder appears in its capacity as sole shareholder of Aries GNH S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B148793 (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer on October 16th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 12th, 2009 number 2212.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the present meeting is as follows:

- Amendment of articles 7.1., 8.2. (i), 8.2. (vi), 10.1. (i), 16.3. of the articles of association of the Company (the Articles).

III. The Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend articles 7.1., 8.2. (i), 8.2. (vi), 10.1. (i), 16.3. of the Articles so that they shall henceforth read as follows:

" **7.1.** The Company is managed by one or several managers, all being residents of the Grand Duchy of Luxembourg and/or Switzerland. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board). The managers need not be shareholders. The managers are appointed and dismissed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders acting on the votes of a majority of the share capital, which determines their powers and the duration of their mandates."

" **8.2.** (i) The Board meets in the Grand Duchy of Luxembourg only, upon the request of any one (1) manager. The meeting may take place by telephone, video conference call or any other similar means of communication provided that at least one (1) manager is present in Luxembourg, and any manager participating by other means is not doing so from the UK or the US."

" **8.2.** (vi) Circular resolutions considered and signed by all the managers outside of the UK (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature. Such Managers Circular Resolutions may be signed in identical counterparts and may be evidenced by letter or facsimile."

" **10.1.** (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders held outside the UK (the General Meeting), or by way of circular written resolutions (the Shareholders Circular Resolutions)."

" **16.3.** Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements of the Grand Duchy of Luxembourg to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document."

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company in relation to this deed are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf novembre.

par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A COMPARU:

Monsieur Jeremy Robson, investisseur dans le domaine immobilier, né à Tredegar au Royaume-Uni le 29 mars 1968, résidant 6 Nevil Park Tunbridge Wells, Kent TN4 8NW, représenté par Me Marieke Kernet, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 novembre 2009 (l'Associé Unique).

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique comparait en sa capacité d'associé unique de Aries GNH S.à r.L, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B148793 (la Société).

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Martine Schaeffer le 16 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 12 novembre 2009 sous le numéro 2212.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Modification des articles 7.1, 8.2 (i), 8.2 (vi), 10.1 (i), 16.3. des statuts de la Société (les Statuts);

III. L'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier les articles 7.1, 8.2 (i), 8.2 (vi), 10.1 (i), 16.3. des Statuts qui auront désormais la teneur suivante:

" **7.1.** La Société est gérée par un ou de plusieurs gérants, tous étant résidents du Grand-Duché de Luxembourg et/ ou de Suisse. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés. Les gérants sont nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité du capital social, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat."

" **8.2 (i)** Le Conseil se réunit au Grand-Duché de Luxembourg uniquement, sur convocation d'un des gérants. La réunion pourra se tenir par téléphone, visioconférence ou tout autre moyen de communication pourvu qu'au moins un (1) gérant soit présent à Luxembourg, et que tout autre gérant participant par tous autres moyens n'y procède pas depuis le Royaume-Uni ou les Etats-Unis."

" **8.2. (vi)** Les résolutions circulaires examinées et signées par tous les gérants en dehors du Royaume-Uni (les Résolutions Circulaires des Gérants), sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces Résolutions Circulaires des Gérants sont signées sur des copies identiques et peuvent prendre la forme d'une lettre ou d'un télécopie."

" **10.1. (i)** Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés, tenue en dehors du Royaume-Uni (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés)."

" **16.3.** Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales du Grand-Duché de Luxembourg pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société en rapport avec le présent acte est estimé à environ neuf cents euros (EUR 900,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

EN FOI DE QUOI le présent acte a été rédigé au Luxembourg, à la date stipulée au début des présentes.

Le document ayant été lu au représentant des comparants, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte,

Signé: M. Kernet, C. Wersandt.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 novembre 2009. LAC/2009/49930. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Registre des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009157993/118.

(090191072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Global Access S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9068 Ettelbruck, 33, rue Jean-Antoine Zinnen.

R.C.S. Luxembourg B 96.969.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009157994/12.

(090191418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

YEP Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 7, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 134.746.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2009.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009158000/12.

(090191426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

Aries GNH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.793.

Il résulte des décisions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 28 novembre 2009 que:

1. La démission avec effet immédiat de Manacor (Luxembourg) S.A. de ses fonctions de gérant de la Société est acceptée.

2. L'élection avec effet immédiat en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée des personnes suivantes est acceptée:

- Neil Ross, né le 16 novembre 1953 à Edinbourg, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg; et

- Geneviève Blauen-Arendt, née le 28 septembre 1962 à Arlon, Belgique, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009158091/20.

(090190982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.

European Retail Venture II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 134.318.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 6 octobre 2009

L'associé unique de la Société a approuvé, avec effet immédiat, la nomination des personnes suivantes, en tant qu'administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009:

- Madame Isabelle Scemama, née le 7 juillet 1967 à Grenoble (France), demeurant au 25, avenue Ferdinand Buisson, 75016 Paris (France);

- Monsieur Quentin Burgess, né le 26 février 1950 à Hitchin (Royaume-Uni), demeurant à 7, Newgate Street EC1A7NX Londres (Royaume-Uni); et

- Monsieur Alphons Spaninks, né le 9 août 1967 à Tilburg (Pays-Bas), demeurant à 500 Graadt von Roggenweg, 3503 AR Utrecht (Pays-Bas).

L'associé unique a également décidé de renouveler, avec effet immédiat, le mandat de Monsieur Stephen Smith et de Rainer Peter Nonnengesser en tant qu'administrateurs de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour European Retail Venture II S.A.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009158002/23.

(090191097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2009.
